

NEWSLETTER

VENDREDI 01 FÉVRIER 2019 | **ACTUALITÉS - ÉCONOMIE/BUSINESS**

#N°3



NEWS RDC



NEWS INTERNATIONALES



ACTU DES MEMBRES/CCIFC





Félix-Antoine Tshisekedi investi officiellement 5e Président de la RDC





Investiture : le discours du président Félix Tshisekedi (extrait)

« Chers compatriotes,

Par sa situation géographique et en considération des enjeux géostratégiques de ses richesses naturelles et de son capital humain, la République Démocratique du Congo porte une espérance pour l'Afrique et le monde.

En effet, avec ses quatre-vingts millions d'habitants, ses diverses et innombrables ressources naturelles, son bassin hydrographique riche, sa forêt équatoriale dense ; capable d'apporter une solution aux enjeux climatiques, notre pays est un véritable atout pour les pays de la région, pour l'Afrique et pour notre planète.

A titre d'exemple, différentes études d'organismes internationaux de référence démontrent que le potentiel de notre pays peut éradiquer la faim dans le monde.

Avec ses 80 millions d'hectares de terres arables accessibles et ses 40 millions d'hectares de terres irrigables, doté d'un programme agricole innovant, le Congo peut atteindre l'autosuffisance alimentaire et nourrir deux milliards de personnes en résorbant ainsi deux fois le déficit alimentaire mondial.

Dans le cadre de l'industrie automobile, la production mondiale des voitures électriques dépassera dans un futur proche celle des voitures à moteur polluant.

Or comme vous le savez tous, les matières premières essentielles pour cette industrie sont le Cobalt et le Lithium, dont le Congo est la première réserve mondiale.

Plusieurs industries de technologie de pointe dépendent de notre sous-sol. Le bien-être de chaque congolais est le garant d'une bonne gestion de nos ressources naturelles.

En considération de ces éléments, nous sommes conscients des attentes du monde entier sur l'utilisation rationnelle de nos réserves en matières premières, notamment face aux enjeux des énergies renouvelables et des changements climatiques.

C'est pourquoi, conscient de cet immense défi, en accédant à la plus haute charge de mon pays, le sentiment qui m'anime est celui d'une grande humilité face aux lourdes responsabilités qui sont les miennes.

Ainsi, j'invite chaque citoyen congolais à concrétiser les piliers de notre projet de société dans la sphère de ses activités, de ses actions ou de ses responsabilités. »



Albert Yuma explique le mauvais score de la RDC dans le classement Doing Business

De par vos multiples casquettes, notamment celle de président de la Fédération des entreprises congolaises (FEC), vous êtes une personnalité incontournable du monde des affaires dans le pays. Que répondez-vous à ceux qui vous reprochent vos accointances avec le président Kabila ?

Le terme « accointances » renvoie à des relations familiales ou d'intérêt, souvent avec des personnalités puissantes, voire avec des personnes suspectes ou aux relations équivoques, ce qu'évidemment je réfute.

En revanche, si vous me posez la question de savoir si mes fonctions de président de la Fédération des entreprises du Congo, principale organisation patronale de la RDC, ou de président du conseil d'administration de Gécamines, plus grande entreprise privée du pays, ou de président du comité d'audit de la Banque centrale du Congo me rendent crédible aux yeux du chef de l'Etat, comme d'autres, pour lui apporter des informations sur l'économie du pays et de ses opérateurs privés, et être le relais de leurs attentes vis-à-vis de l'Etat, de leur situation et leurs besoins, je vous réponds que oui et je me félicite que le chef de l'Etat accorde du crédit à ma parole.

Quel est l'impact de la crise politique que traverse la RDC ces dernières années sur l'économie ?

Quand on observe le taux de croissance du pays à travers le PIB, de 2013 à 2017, on constate qu'un pic à 9,5% a été atteint en 2014 et a commencé à décroître jusqu'à 2,4% en 2016 avant de remonter l'année dernière à 3,7%. On pourrait penser que la situation politique à un

impact-majeur sur le climat économique et il est vrai que tout investisseur ne cherche rien tant que la prévisibilité dans ses affaires. Néanmoins, je nuancerais le propos, car finalement cette baisse de croissance et son rebond actuel ont été directement corrélés à la chute des cours des matières premières qui sont le principal driver de notre économie et pas à notre calendrier électoral, qui d'ailleurs a été récemment confirmé pour les futures élections.

C'est sûrement cela qui gêne mes détracteurs, mais cela fait longtemps que je ne me préoccupe plus de l'avis des commentateurs, je préfère l'action.

Notre problème est donc bien plus structurel, c'est-à-dire lié à l'absence de diversification de notre économie et à notre dépendance à la rente, que conjoncturel. D'ailleurs, si tel était le cas, les perspectives de croissance, notamment d'un secteur minier, ne seraient pas aussi florissantes dans notre pays si l'on en croit les agences de notation internationales pour qui la RDC sera la zone minière mondiale la plus forte croissance.

La RDC a promulgué en février 2017 une loi sur la sous-traitance visant à favoriser les entreprises congolaises. Un an et sept mois plus tard, peut-on déjà en palper les fruits ? Si oui, quels sont-ils ?

Non, il est prématuré de parler de fruits à ce stade et encore plus de les « palper »... Il est vrai que la loi fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé a été promulguée il y a largement plus d'une année, mais que les mesures d'application n'ont été prises que fin mai, caries entreprises qui n'étaient pas en conformité avec les dispositions de cette loi avaient une année pour se réajuster.

Au niveau de la FEC, nous militons pour que cette loi soit appliquée, même si les grands donneurs d'ordres ne se pressent pas encore pour substituer des entreprises nationales à leurs sous-traitants étrangers actuels. Cette situation n'est pas aisée à gérer, mais peu importe, il est important de créer une dynamique, car sans cela et sans une volonté politique forte pour mettre en œuvre la loi, nous ne bénéficierons jamais de l'opportunité que représente un secteur minier développé en RDC qui devrait être prescripteur pour toute l'économie, à l'instar d'un grand nombre de pays dans le monde, comme le Chili, premier producteur de cuivre au monde.

L'entrepreneuriat congolais reste peu connu sur la scène internationale. Quels sont les projets de la FEC pour un meilleur rayonnement des entreprises congolaises dans la dynamique que connaît le Continent ces dernières années ?

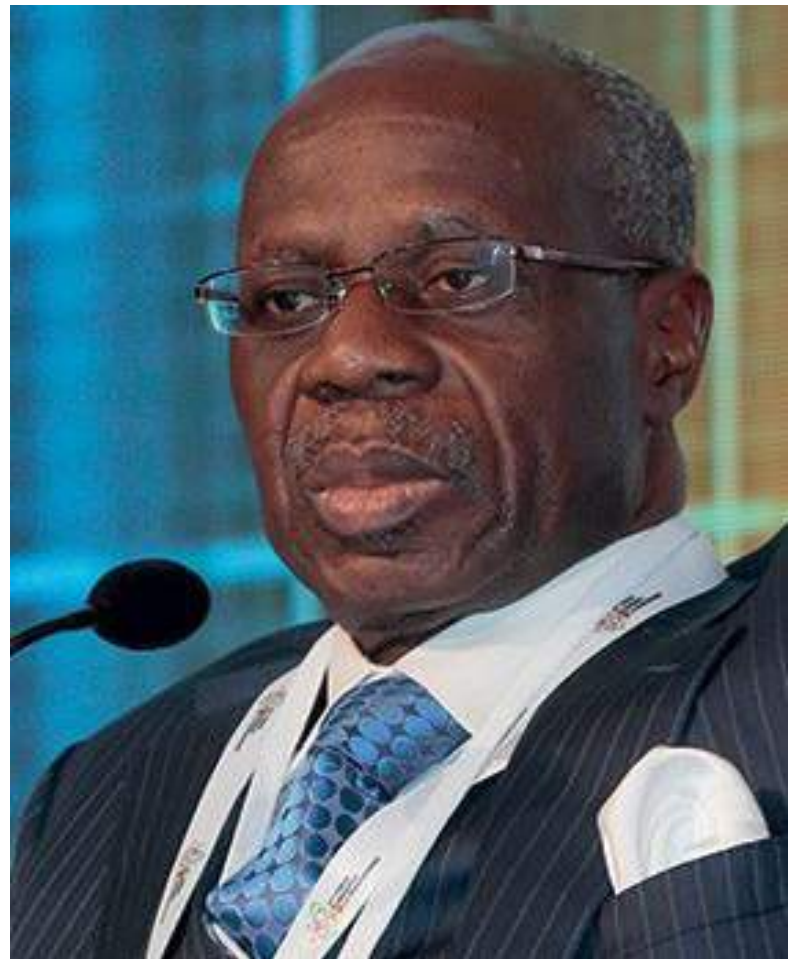
Nous n'en sommes pas encore à faire rayonner nos entreprises à l'extérieur du pays. D'abord parce que notre tissu économique n'est pas assez structuré, et ensuite parce que je rappelle que notre pays est parmi les plus peuplés du Continent et que notre marché est d'abord et avant tout intérieur. Notre stratégie, c'est d'agir pour lever toutes les barrières à l'entrepreneuriat et favoriser toutes les initiatives qui permettront à une classe d'entrepreneurs installés en RDC, nationaux, comme étrangers, d'y développer leurs activités pour valoriser le potentiel immense dont notre pays dispose.

Et je ne parle pas des mines. Notre pays a d'abord été agricole, c'est-à-dire la terre et l'eau, et son salut, je pense, passera d'abord par cette activité qui constituera avec les ressources naturelles, les trois enjeux planétaires des 50 prochaines années et avouez que la RDC dans ces domaines est plutôt bien nantie !

Au sein de la FEC, nous militons inlassablement pour une administration réformée qui accompagne le secteur privé, plutôt qu'elle ne le bride, pour l'engagement de l'Etat en faveur de la création des conditions du développement, avec de grands programmes infrastructurels en matière de transport et d'énergie et pour faire à nos territoires, c'est-à-dire au génie propre des institutions publiques et des opérateurs privés locaux, pour anticiper les opportunités et les besoins locaux et développer leur offre en conséquence.

La RDC est classée 182ème sur 190 pays dans le rapport Doing Business 2018. Cela en fait l'un des pays les moins propices aux affaires. Comment expliquez-vous cette contre-performance ? Et que faut-il faire pour remédier à cette situation ?

Vous me demandez d'expliquer le score de la RD Congo dans le classement Doing Business 2018. Pour moi, la réponse est simple. En dépit de la volonté affichée du gouvernement de faire du climat des affaires son cheval de bataille, les réformes initiées restent pour la plupart théoriques et le trouvent aucun début d'exécution sur le terrain.



La faiblesse de l'administration publique chargée de la mise en œuvre et le déficit de financement des réformes sont pointés comme étant à l'origine de cet état des choses. Mais il ne s'agit que des manifestations. La réalité, c'est que toute notre superstructure administrative vit encore comme il y a plus de 30 ans, alors que tout autour de nous a changé. A l'époque, Gécamines finançait l'Etat à hauteur de 70% via les recettes fiscales, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Notre pays doit regarder la réalité en face et engager une réforme culturelle de grande ampleur pour s'adapter au monde tel qu'il est, et pas tel qu'il était. Et nous ne devrions pas être effrayés, car nous disposons de tous les atouts pour réussir notre émergence, contrairement à de nombreux pays qui n'ont que peu, si non aucun avantage comparatif tel que les nôtres.

Je ne vais pas vous faire la liste fastidieuse de ce qui ne fonctionne pas, mais de manière illustrative, l'on peut citer par exemple notre guichet unique intégral du commerce extérieur, qui bien qu'institué, ne produit pas les effets attendus engendrant autant de pertes pour l'Etat et de complexités pour les opérateurs, les mesures de défiscalisation pour créances douteuses pourtant promulguées souffrent de l'absence de mesures d'exécution, et puis les tracasseries administratives plombent l'esprit d'entreprise de nos investisseurs. Notre environnement des affaires n'est pas propice au développement, malgré les mesures prises par l'Exécutif pour remédier aux problèmes

les plus saillants. Il faudrait que nous puissions passer un pacte avec le secteur public, pour nous permettre de démontrer que la croissance des opérateurs privés serait gagnante pour tous.

En votre qualité de PCA de Gécamines, vous déclariez lors d'une allocution à l'Indaba Mining 2018 : « Gécamines est en train de se remettre en marche ». Où en est le plan stratégique de redressement de la compagnie ?

Cela signifie redevenir un producteur minier qui compte en Afrique et dans le monde, ce que nous ne sommes plus depuis le début des années 1990 et le début des troubles en RDC qui ont perduré jusqu'en 2002, laminant notre Etat et notre économie. Avant cela, Gécamines produisait près de 500.000 tonnes de cuivre par an ; la libéralisation sous contrainte de notre secteur minier en 2002 a contraint l'entreprise à céder dans le cadre de joint-ventures ou elle est minoritaire, ses principaux titres miniers qui représentent 32 millions de tonnes de cuivre et 3 millions de tonnes de cobalt.

Depuis lors, mes prédécesseurs et moi-même n'avons eu de cesse d'essayer de sauver cette entreprise du dépôt de bilan ce que, malgré toutes les difficultés financières, sociales et opérationnelles, nous avons réussi à faire.

Se remettre en marche implique quatre choses : premièrement, adapter notre structure et nos effectifs à l'environnement minier : concrètement, cela veut dire sortir du fonctionnement bureaucratique et centralisé et confier la décision aux opérateurs de terrain. Cela veut aussi dire, réduire drastiquement nos effectifs et ne conserver dans les opérations que ceux qui sont nécessaires.

Deuxièmement, relancer la prospection pour valoriser notre patrimoine minier : nous disposons actuellement de moins de 500.000 tonnes de cuivre certifiées, le reste ayant été cédé. Nous concentrerons donc tous nos efforts sur la certification de nos réserves, qui sont notre principal actif.

Troisièmement, nous développons des projets en propre pour être un opérateur minier à part entière, comme à Kingamyambo. Et enfin, nous réexaminons nos partenariats, comme nous l'avons fait avec KCC pour qu'enfin, nous touchions les dividendes de l'exploitation par d'autres de nos réserves et nous nouons des partenariats innovants, comme le partage de production qui nous assurera un retour garanti sur l'exploitation de nos gisements, contrairement aux dividendes.

Ces dernières années, plusieurs pays africains, à l'image de la RDC, ont révisé leurs codes miniers. Pensez-vous que la pratique devrait se généraliser à tout le Continent? Pour quel objectif?

Bien sûr ! Les mêmes causes produisent les mêmes effets. L'Afrique a été contrainte entre 1980 et 2.000 de libéraliser son secteur minier en adoptant des codes très attractifs, trop attractifs, ce n'est pas moi qui le dit, mais le FMI notamment, permettant de nouer des partenariats avec des compagnies transnationales, dont l'Union africaine dans sa vision minière 2050, précise qu'ils ont été caractérisés par « une faible conditionnalité, une faible répartition par l'Etat des rentes issues des ressources et une corrélation faible du secteur des ressources avec les économies nationales ».

Il faut donc des codes qui réintroduisent des conditionnalités importantes en matière de locale content qui permettent aux Etats de profiter de la rente générée par l'exploitation des leurs sous-sols et surtout, j'insiste, surtout de plugger l'activité minière aux activités nationales pour que cette industrie joue un rôle d'entraînement dans les économies dans lesquelles elle est implantée, et pas à l'extérieur, à travers les centrales d'achat mondialisé, dont ces grands groupes sont tous pourvus. La mise en œuvre de lois sur la sous-traitance est essentielle dans ce domaine, comme en RDC.

Y a-t-il encore des partenaires étrangers qui tentent de négocier un assouplissement des mesures? Quelle est votre position sur ce dossier ?

Pas auprès de moi en tout cas ! La position du pays est claire sur le sujet. Son Excellence, Monsieur le président de la République, Joseph Kabila Kabange, a exigé publiquement à Kolwezi lors de son allocution d'ouverture de la 3e édition de la Conférence minière de la RDC, la mise en œuvre effective du nouveau code minier.

Je soutiens à 100% cette position, car en tant que président de la FEC, je vois bien que notre économie et nos opérateurs privés bénéficient trop peu de la rente minière qui est captée à l'extérieur du pays, et en tant que président de Gécamines je me bats au quotidien pour rééquilibrer des partenariats, qui, après plus de 10 années d'exploitation pour certains d'entre eux, n'ont jamais rapporté un dollar de dividendes à notre entreprise.

A l'aube de la présidentielle en RDC qui semble enfin se profiler, que souhaitez-vous au secteur privé congolais ?

Je souhaite que la thématique du développement économique et de la réforme de l'Etat soient au cœur des enjeux de notre pays afin que nous nous puissions profiter tant de la stabilité enfin retrouvée en RDC grâce à l'action du président de la République, que de la conjoncture favorable liée aux marchés des matières premières, pour poser des actes volontaristes, à l'image de la réforme du code minier, qui permettront le redressement de notre économie.

www.digitalcongo.net/ www.ccife-rdcongo.org



Les prix de l'once d'or et de l'argent projetés à la hausse sur le marché international

Les prix d'un kilogramme de l'once d'or et de l'argent sont projetés à la hausse sur le marché international au cours de la semaine du 28 janvier au 02 février 2019, indiquent les tendances des valeurs de base des produits miniers marchands, dans un communiqué de la Commission nationale des mercuriales du ministère du Commerce extérieur, dont une copie est parvenue vendredi à l'ACP.

Selon ce communiqué, ces deux produits seront négociés, respectivement à 41.502,42 USD contre 40.751,69 USD et 451,52 USD contre 430,55 USD le kilogramme. Cependant, le cuivre, le cobalt, le tantale et le zinc connaîtront une baisse au cours de la même période, en se négociant respectivement, à 5.961,20 USD, contre 5.990,90 USD la tonne, 34.794,90 USD, contre 54.397,35 USD la tonne, 11,62 USD, contre 11,74 USD le kilogramme et 2.556,30 USD, contre 2.586,00 USD la tonne.

Au regard des variations constatées sur le marché, il convient de relever que le cobalt et le cuivre ont perdu de la valeur sur le marché international en chutant, respectivement de près de 7.000 USD à 5.961,20 USD et 34.794,90 USD contre près de près de 100.000 USD au deuxième trimestre 2018.

La Commission nationale des mercuriales du ministère du Commerce extérieur qui a livré ces différentes tendances du marché international n'a

pas pour autant donner les raisons de la baisse des prix de ces produits. Selon un analyste économique contacté par l'ACP, mais qui a requis l'anonymat, la baisse des prix du cuivre et du cobalt est consécutive à la faible demande sur le marché international.

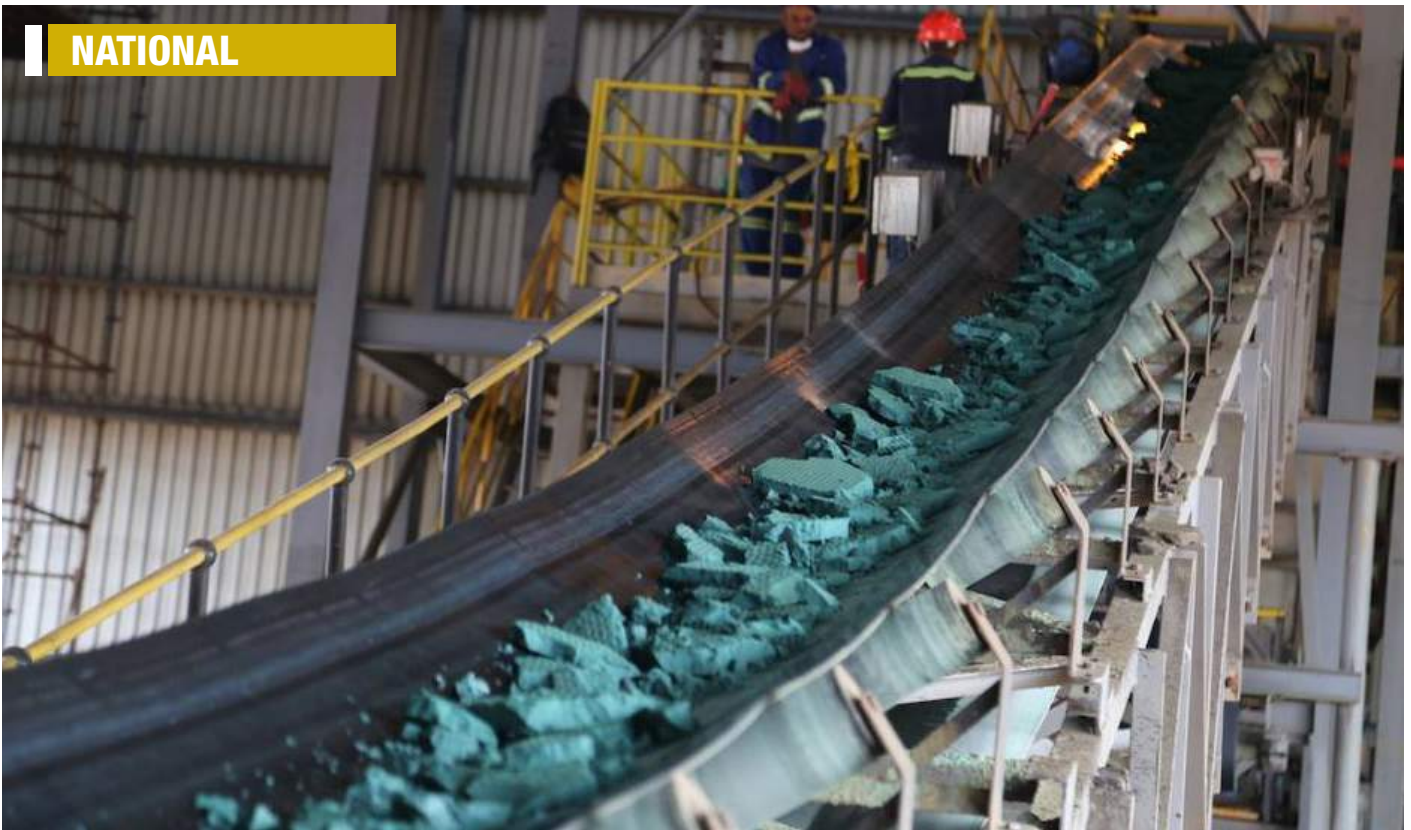
Par ailleurs, il sied de rappeler que l'économie de la République démocratique du Congo est, en majeure partie, basée sur les exportations des produits miniers. La baisse des activités économiques minières constituent pour le pays, une entrave pour la mobilisation des recettes susceptibles de soutenir l'action du gouvernement.

Hausse des prix du café robusta et arabica

Par ailleurs, la Commission nationale des mercuriales a fait remarquer que les prix du café robusta et arabica connaissent une hausse au cours de la période du 24 au 30 janvier 2019, passant respectivement de 1,47 USD à 1,49 USD et de 1,37 USD à 1,43 USD le kilogramme.

Selon la même source, les prix du cacao, du caoutchouc, de la papaine, d'écorces de quinquina, de la poudre de totaquina, du sel de quinine et de rawolfia sont restés stables sur le marché international. Ils se vendent respectivement à 1,22 USD, 0,67 USD, 15,47 USD, 1,50 USD, 52,80 USD, 89,76 USD et 1,50 USD le kilogramme.

www.digitalcongo.net/ www.ccife-rdcongo.org



Matières premières : en une année, le prix de la tonne de cobalt baisse de 55 %

Le prix de la tonne de cobalt a baissé de 55 % entre le 19 janvier 2018 et le 21 janvier 2019.

Selon le London metal exchange qui livre cette information, le prix de la tonne de cette matière première est passé de 80.000 dollars américains en début 2018 à 36.000 USD la tonne. Avant cette dégringolade, renseigne les experts, la courbe a été ascendante au mois de mars 2018, atteignant ainsi 94.500 USD la tonne.

D'autres sources indiquent que le prix du cobalt pourra baisser davantage lorsque les entreprises minières exploitant le cobalt en République démocratique du Congo relanceront la production après un arrêt constaté il y a quelques mois. Une baisse de prix qui pourrait affecter davantage la production annuelle de la RDC cette année, contrairement à l'année précédente, année durant laquelle le pays a battu le record mondial de production du cobalt, franchissant ainsi la barre de 115 000 tonnes au trois premiers trimestres de 2018.

La baisse continue de prix du cobalt, indiquent-on, se justifie par les ventes du minerai qui seraient relativement inférieures aux attentes du marché. Le marché du cobalt est tenu par l'explosion de la demande pour la fabrication des véhicules électriques et autres produits écologiques. La surproduction mondiale du cobalt constitue également la cause de la baisse de prix de ce minerai.

Plus de 60 % du cobalt mondial provient de la République démocratique du Congo (RDC). Et plus de 90 % de cette production du cobalt est industrielle et le reste artisanale.



mediacongo.net/ www.ccife-rdcongo.org



Tous les produits miniers marchands stables sur le marché international

Les tendances des valeurs de base des produits miniers marchands indiquent que les prix de l'or et de l'argent seront stables, au cours de la période du 21 au 26 janvier 2019, indique la Commission nationale des mercuriales du ministère du Commerce extérieur, dans un communiqué parvenu vendredi à l'ACP.

Selon la source, ces produits se négocieront respectivement à 40.751,69 (quarante mille sept cent cinquante et un soixante neuf cents) USD contre 40.235,48 (quarante mille deux cent trente-cinq quarante-huit cents) USD et 430,55 USD le kilogramme.

Le cuivre, le cobalt, le tantale et le zinc qui sont les principaux produits d'exportation de la RDC resteront aussi stables sur le marché, durant la période sous examen. Ces produits se négocieront respectivement à 5.990,90 (cinq mille neuf cent quatre vingt-dix quatre vingt-dix cents) USD, 54.397,35 (cinquante quatre mille trois cent quatre vingt-dix sept trente-cinq cents) USD la tonne, 11,74 USD le kilogramme et 2.586,00 (deux mille cinq cent quatre vingt six) USD, la tonne.

La même source relève que les tendances de base des produits agricoles et menus forestiers resteront également stables sur le marché international au cours de la semaine du 18 au 23 janvier de l'année en cours.

A cet effet, le café robusta, le café arabica et le cacao se négocieront à respectivement à 1,47 USD, 1,37 USD 1,22 USD le kilogramme.

Au cours de la même semaine, le caoutchouc, la papaïne, les écorces de quinquina, la poudre de totaquina, le sel de quinine et la rauwolfia se négocieront respectivement à 0,67 USD, 15,47 USD, 1,50 USD, 52,80 USD, 89,76 USD et 1,50 USD, le kilogramme, souligne la Commission nationale des mercuriales du ministère du Commerce extérieur.

mediacongo.net/ www.ccife-rdcongo.org



Relèvement du capital, solvabilité et compliance : les thèmes de 2019

Au regard de l'évolution de la situation sur le plan international, laquelle a une incidence sur le plan interne, la Banque centrale mise sur la stabilité des institutions financières. Conformité et compliance sont les sujets d'actualité dans le secteur.

La Spécificité du métier du banquier est d'utiliser l'argent des déposants pour en faire profiter l'économie et participer ainsi à sa croissance. Vu sous cet angle, l'année 2018 devra être « globalement bénéfique pour l'ensemble du système bancaire congolais », à en croire Deogratias Mutombo Mwana Nyembo, le gouverneur de la Banque centrale du Congo (BCC), lui-même. En tout cas, il fonde son optimisme sur les indicateurs clés dans le secteur. S'adressant à la presse, le 21 décembre 2018, par l'exemple, à l'issue de la 11^e réunion du Comité de politique monétaire de la BCC, le gouverneur de la Banque central a indiqué que le système bancaire va réaliser des « très bons résultats » en 2018 au niveau monétaire et au niveau financier. D'après lui, les dépôts sont en augmentation, soit au-delà de 4,5 milliards de dollars, contre 3,7 milliards en décembre 2017. Par ailleurs, les bilans vont dépasser 6,8 milliards de dollars. Deogratias Mutombo note également que les ratios de liquidité sont en « bonne position ». Il y a de moins en moins des défauts de remboursement des crédits et les ratios de solvabilité ont été regardés de près grâce à la réglementation prudentielle à un ratio de solvabilité de base et à un ratio de solvabilité globale d'au moins 7 % et 10 % respectivement. Ces ratios représentent le rapport entre les fonds propres et les risques bancaires pondérés comprenant les

éléments d'actifs et ceux de hors bilan auxquels est appliqué un facteur de conversion. Globalement, constate-t-il, les résultats nets après impôt du système bancaire pourront tripler en 2018 après un mouvement en dents de scie. Le Gouv' de la BCC rappelle qu'il y a eu une perte en 2016, puis un bénéfice en 2017 d'un peu moins de 35 millions de dollars. Conclusion : 2018 est une « année satisfaisante sur le plan de la stabilité macroéconomique et de la stabilité macro prudentielle ». En chiffres, les banques commerciales opérant en République démocratique du Congo pourront réaliser un résultat net après impôt de 100 millions de dollars.

Politique prudentielle À la Banque centrale, on attribue ces résultats à la gestion prudentielle. Ceci dans le but d'accompagner les mesures gouvernementales de redressement économique amorcé en 2016. Cette politique prudentielle vise le respect de l'ensemble des ratios de la banque, qu'il s'agisse de la couverture des risques, de la préservation de la liquidité, de la conservation des fonds propres et de l'obtention de résultat net positif. Pour la Banque centrale, il est désormais impératif que le front réglementaire se stabilise et que les banques commerciales s'adaptent à l'évolution, notamment numérique indispensable dans un contexte de mondialisation accrue. On rappelle

qu'en 2016, à la suite de la crise dans le secteur, la BCC avait publié un projet d'une nouvelle version de l'Instruction n°14 aux banques, dans le cadre de la mise à jour générale de sa politique prudentielle. La version définitive de cette modification a été publiée en janvier 2018.

Il s'agit en fait de la 6^{ème} modification de cette Instruction. En effet, en qualité de régulateur du système bancaire national, la BCC poursuit deux objectifs principaux. D'abord, mettre en phase la réglementation locale avec les pratiques internationales de gestion prudentielle des institutions financières, notamment en introduisant les recommandations des accords de Bâle II signés en 2004 et celles des accords de Bâle III signés en 2010 en réponse à la crise financière de 2007-2008, à savoir l'extension de la notion des risques bancaires aux risques opérationnels et de marché ainsi que le renforcement de l'exigence en fonds propres avec notamment le relèvement du montant du capital minimum ainsi que l'introduction des coussins de sécurité. Ensuite, utiliser la politique prudentielle comme instrument de politique monétaire afin d'accélérer la dédollarisation de l'économie nationale. Ce qui en change en 2019

La modification 6 de l'Instruction 14 de la BCC introduit des innovations, notamment le renforcement des exigences en fonds propres des établissements de crédit à travers le relèvement du capital minimum, l'instauration des coussins, la prise en compte des risques de marché et opérationnels ainsi que le relèvement des pondérations de risque de crédit dans le calcul de la solvabilité minimum. En conséquence, les banques commerciales doivent désormais (en principe au 1^{er} janvier 2019) détenir un capital social libéré égal à l'équivalent en franc d'un montant minimum de 30 millions de dollars. Ce montant de capital minimum devra être porté à l'équivalent de 50 millions de dollars à la fin de 2020. La notion des

risques bancaires pondérés (RBP) a été étendue pour intégrer le risque de marché (8 % de la position de change la plus importante en valeur absolue) et le risque opérationnel (15 % de la moyenne des PNB des 3 derniers exercices). L'évaluation du risque de crédit a également été revue avec la notion d'échelle de crédit (non prise en compte), le facteur d'atténuation ainsi que des modifications dans la pondération des risques (notamment les participations, les comptes de régularisations...). En plus des fonds propres pour satisfaire leur solvabilité de base, les banques doivent détenir des suppléments de fonds propres appelés « coussins » : coussins de conservation, coussins contracycliques et coussins couvrant le risque systémique. À dater du 1^{er} janvier 2018, l'exigence minimale en solvabilité de base qui était de 7 %, est passé à 7,5 %, auxquels il convient d'ajouter le premier coussin de sécurité dit « coussin de conservation » équivalant, à 2,5 % de solvabilité pour porter le ratio de 7,5 % à 10 %. Ce minimum devra être atteint au 1^{er} janvier 2021. La modification 6 de l'Instruction 14 de la BCC a également introduit le ratio de levier financier afin de limiter l'effet de levier dans les activités bancaires. Le minimum exigé par le superviseur est de 5 % contre 4 % par les normes de Bâle. Cette modification étend la notion des personnes apparentées jusqu'au 2^{ème} rang pour les personnes physiques dans la division des risques. En cas de nonrespect des contraintes, en plus de la déduction du dépassement sur les fonds propres de base, la banque se verrait infliger des sanctions pécuniaires et disciplinaires.

Les défis actuels Il va de soi que les banques se trouvent actuellement devant trois défis importants, lesquels sont liés compte tenu de la réglementation locale et de l'environnement économique. D'après Yves Cuypers, le directeur général de la Banque Commerciale Du Congo (BCDC) et le président de l'Association congolaise des Banques (ACB), le premier défi est celui de la gouvernance et de la mondialisation du système bancaire. D'après lui, ce sont les États-Unis qui fixent « le tempo ». Or, pour respecter ces exigences et procéder aux mises à niveau coûteuses qu'elles nécessitent, les banques sont dans l'obligation d'investir dans ce domaine. Le deuxième défi, souligne-t-il, c'est le développement d'une banque qui doit être aussi envisagé à travers une intégration plus ou moins partielle dans un groupe international de qualité, tout en conservant un ancrage local et national. Yves Cuypers estime qu'il est plus facile de répondre aux exigences de conformité internationale en faisant partie d'un groupe qui lui-même s'est déjà approprié cette conformité. Mais, en la matière, la BCDC qu'il dirige met tout en oeuvre pour se hisser au niveau des standards internationaux. Et le troisième défi c'est celui de la révolution numérique. Yves Cuypers parle de l'e-banking, de la banque digitale, de la monétique, des nouveaux instruments de paiement, des nouveaux acteurs que sont les télécoms qui devront à coup sûr changer le visage de la banque dans les prochaines années. « Nous devons relever ces défis technologiques. Il est fondamental, dans ce contexte mondialisé hautement concurrentiel, de porter notre regard à cinq ou dix ans et de nous poser la question de notre offre bancaire à ces horizons. Pour pouvoir relever le défi technologique, nous devons investir massivement et sur le long terme. Cela nécessite d'avoir des reins financiers solides et des partenaires fiables », pose-t-il.

Yves Cuypers, DG de la BCDC et président de l'Association Congolaise des Banques, ACB.





RDC : Fly Dubaï ferme sa ligne vers Kinshasa dès ce 1er février 2019

[EXCLUSIF] – La compagnie des Emirats Arabes Unis, Fly Dubaï, va fermer ses portes en à partir de ce 1er février 2019. D’après des sources concordantes, l’opérateur de vols low-cost serait essouffée par la concurrence de prix et de services.

Toutes les dispositions relatives à cette fermeture sont déjà prises par la compagnie. Les passagers sollicitant l’achat de billets d’avions au delà du 1er février prochain voient leurs demandes non satisfaites pour de raisons évidentes. Sur le site officiel, tous les vols sont déclarés “non disponibles”.

De l’autre côté, la société aurait déjà entamé le processus de séparation à l’amiable avec son personnel local. Autant qu’avec ses autres prestataires de services divers.

Les tentatives de joindre la direction générale de la compagnie par votre rédaction se sont avérées vaines.

Dans le milieu des professionnels de l’aviation civile congolaise, d’aucuns estiment que l’avantage de Fly Dubaï à offrir de vols directs sur Dubaï à de prix hors concurrence avec un aéronef long courrier moyen n’aura pas été rentable.

« Ces vols ne sont pas très utilisés par les commerçants et même des touristes congolais qui vont à Dubaï et qui ramènent plus de bagages. Là

où Fly Dubaï offre deux bagages, ses concurrents en donnent trois avec une marge allant jusqu’à 80 dollars américains. En plus, le confort et le services à bord qu’offrent ses concurrents sont très appréciés par la clientèle congolaise. D’où, l’intérêt de cette dernière à sécher les vols de Fly Dubaï», a commenté un chef d’Agence sous l’anonymat.

Autre son de cloche. La lourde fiscalité serait l’une de raisons de fermeture de Fly Dubaï en RDC.

Cette compagnie aérienne cesse ses activités sans avoir totalisé une année. En effet, son premier vol inaugural avait été opéré le dimanche 15 avril 2018, en provenance de Dubaï via Ouganda pour la RDC.

www.zoom-eco.net/ www.ccife-rdcongo.org

RDC : la Banque centrale rend gratuits plusieurs services bancaires pour booster l'inclusion financière

LISTE DES SERVICES BANCAIRES OFFERTS A TITRE GRATUIT PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de compte

- Ouverture de compte ;
- Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet ;
- Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet et la monnaie ;
- Domiciliation de salaire ;
- Changement d'éléments constitutifs du dossier du client ;
- Mise en place d'une autorisation de prélèvement ou de virement permanent ;
- Etablissement et envoi de deux premiers relevés mensuels et imprimés de compte du client ;
- Clôture de compte.

2. Moyens et opérations de paiement

- Retrait auprès d'un guichet automatique de la banque du client ou d'un Point of Service (agent bancaire) ;
- Consultation de solde et édition de deux premiers relevés mensuels de solde au guichet automatique de la banque du client ;
- Virement de compte à compte dans la même banque ;
- Paiement par carte bancaire en monnaie nationale.

3. Banque à distance

- Avis de débit et de crédit par voie électronique ;
- Consultation et édition du solde et de l'historique du compte à travers un guichet automatique de la banque du client.



L'ASEA veut interconnecter les bourses africaines

C'est l'objectif visé par l'Association des Bourses africaines ASEA, dans le but de renforcer les échanges sur le continent.

Le projet verra bientôt le jour avec la signature il y a quelques jours à Abidjan, d'un accord entre l'Association des Bourses africaines et la Banque africaine de développement.

"The African exchanges linkage project" vise à établir une connexion entre les bourses africaines, afin de faciliter la négociation transfrontalière et le règlement ou la livraison des titres.

À suivre dans ce numéro, les explications d'ermann Traoré, Directeur des Opérations à la Bourse Régionale des valeurs mobilières BVRM.



ÉVÉNEMENTS

NOUVEAU SITE INTERNET

Nous sommes heureux de vous annoncer que depuis le 21 décembre notre nouveau site internet est en ligne !

Cette nouvelle version du site <https://www.ccife-rdcongo.org> réunit les contenus de notre ancien site institutionnel en plus complet plus moderne et aligné sur les standards CCIFC

Vous y retrouverez donc :

- ◆ Les outils afin d'améliorer votre business
- ◆ les gammes de services proposées par la CCIFC
- ◆ les événements organisés par la CCIFC
- ◆ les actualités du réseau
- ◆ l'accès à des offres d'emploi autant pour les candidats que pour les recruteurs

Ce projet s'inscrit dans un cadre plus global de refonte de tout le dispositif digital incluant tous les sites des chambres internationales et il est le fruit d'un travail considérable réalisé depuis plus de deux ans.

Beaucoup de travail reste à faire pour le designer à notre contexte, pour continuer ainsi à gagner en visibilité, en notoriété et en génération d'opportunités ; mais il est déjà fonctionnel.

Vos avis sont les bienvenus !

CCIFC LUBUMBASHI

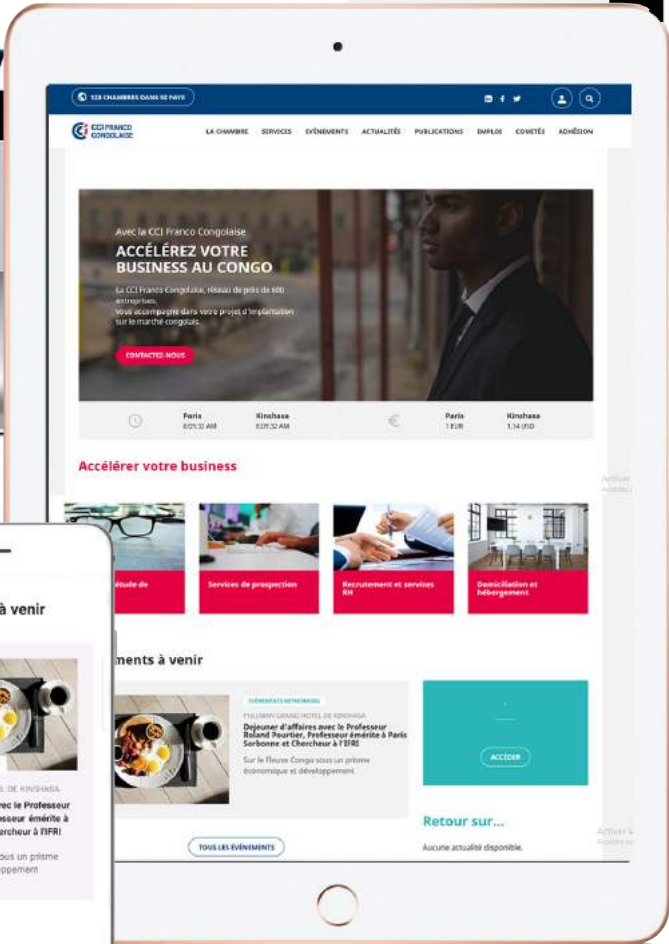
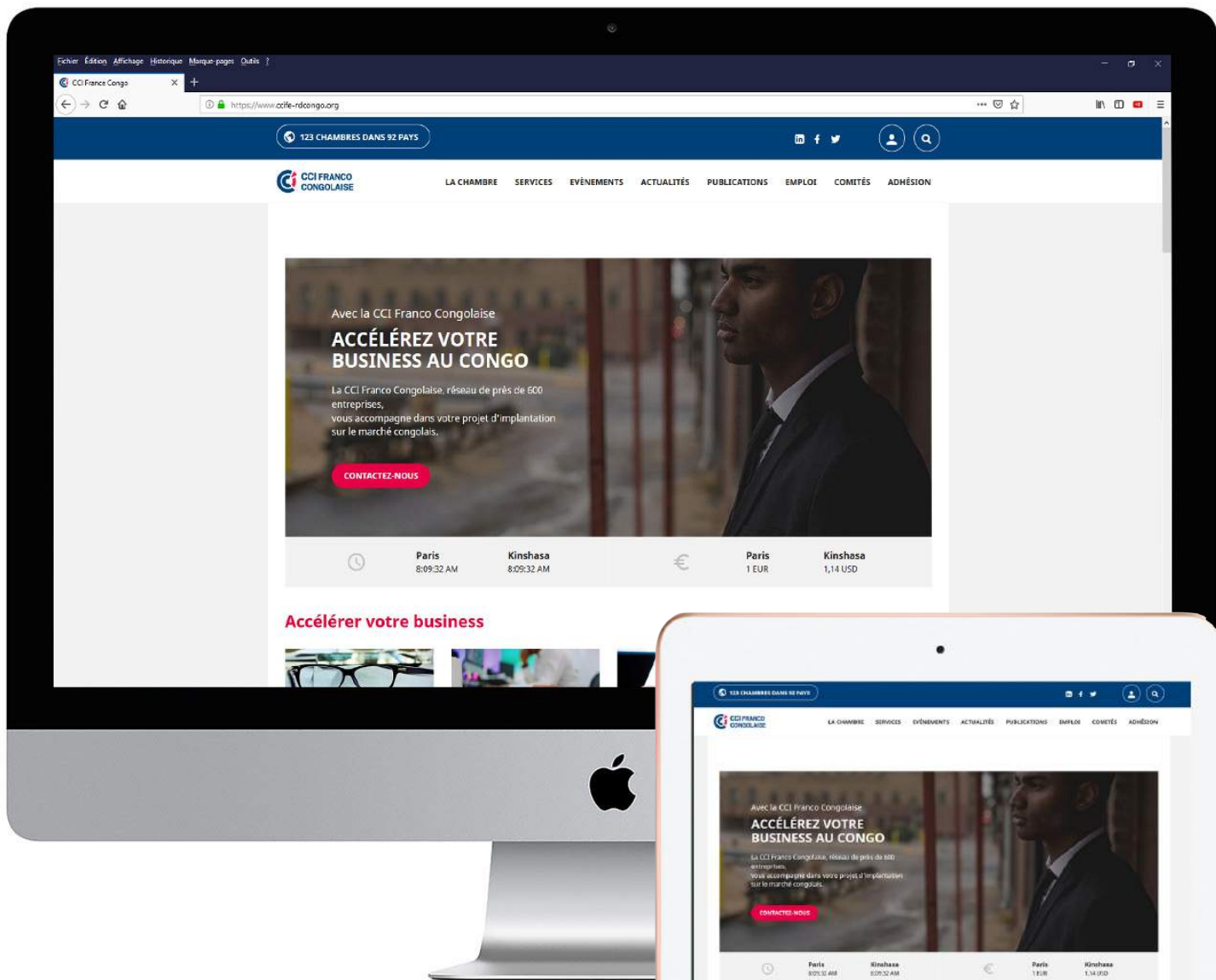
FEVRIER 2019

Déjeuner d'affaires

La nouvelle actualité sociale en RDC
(26 février 2019 ; Hôtel Pullman Lubumbashi)

Atelier

Décompte final ; Choix et rupture de contrat de travail. IPR
(28 Février 2019 ; lieux à déterminer)



C'EST UN NOUVEAU SITE WEB

PLUS D'INFOS | PLUS D'IMAGES

www.ccife-rdcongo.org





Goût de/ Good France 2019 : Les inscriptions sont ouvertes !

Le 21 mars 2019, dans 150 pays sur les 5 continents, les chefs du monde entier se mobiliseront pour proposer un « dîner à la française », à l'occasion de la 5ème édition de l'opération « Goût de / Good France ». Organisé à l'initiative du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Goût de France/ Good France » contribue au rayonnement de la cuisine française sur les cinq continents.

A l'occasion de cette opération, tous les chefs et établissements participants devront proposer, le même jour, le 21 mars 2019, un menu qui célèbre la gastronomie française dans toute sa diversité et son dialogue avec les autres cuisines et cultures.

Pour participer à cet événement exceptionnel, nous convions dès à présent les chefs et les restaurateurs de RDC à s'inscrire sur le site de "Goût de/ Good France" (cliquez ci-dessous) et proposer un menu inventif inspiré de la cuisine française et valorisant leurs produits et leurs savoir-faire.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site : www.goodfrance.com.

L'Ambassade de France en RDC se tient à votre entière disposition en cas de nécessité (composition du menu, aide pour l'inscription en ligne, questions sur l'opération, etc..).

Ci-dessous, les coordonnées des correspondants de l'Ambassade de France en RDC sur l'évènement « Goût de/ Good France » 2019 :

Sabrina Palma Da Costa : residence.france.kin@gmail.com
Florence Bernat : presse.kinshasa-amba@diplomatie-gouv.fr ;
communication.kinshasa-ambafrance@outlook.com



SAGEMCOM : Nomination du nouveau Directeur Général Monsieur Madani **BAKTACHE**

NOUVEAUX MEMBRES

RSU
CABINET NDJOLI
GSC
SCIERIE AMATO
ALTYS CONSEIL
JNC
MCSC
HORIZON AFRIQUE COMMUNICATION

Contactez-nous

407, avenue Roi Baudouin 1er | Kinshasa-Gombe | République Démocratique du Congo | R.D.C.
Tél. +243 (0) 81 41 18 681 | +243 (0) 84 37 71 582 | (0) 84 42 78 703
Mail : direction@ccife-rdcongo.org | developpement@ccife-rdcongo.org



2019

Faisons route ensemble !

Meilleurs Voeux